



La cheffe du  
Département de la  
santé et de l'action  
sociale

Av. des Casernes 2  
BAP  
1014 Lausanne

Office fédéral pour  
l'approvisionnement économique du  
pays  
Madame Annacarla Romano  
Secrétariat du domaine Produits  
thérapeutiques  
Bernastrasse 28  
3003 Berne

*Par courriel*  
[annacarla.romano@bwl.admin.ch](mailto:annacarla.romano@bwl.admin.ch)

Réf. : 23\_COU\_3571 / RRZ-mgn

Lausanne, le 27 juin 2023

**Adaptation de l'annexe de l'ordonnance sur le bureau de notification pour les médicaments vitaux à usage humain, de l'annexe de l'ordonnance sur le stockage obligatoire de médicaments et de l'ordonnance du DEFR sur le stockage obligatoire de médicaments – procédure de consultation**

---

Madame,

Par lettre du 5 mai 2023, le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche a mis en consultation auprès du gouvernement cantonal la modification des ordonnances mentionnées en objet. Je vous communique la détermination du Canton de Vaud.

Les adaptations des listes des médicaments soumis à une notification et à la constitution d'une réserve obligatoire, ainsi que les quantités minimales à stocker pour assurer un approvisionnement adéquat du pays, sont bienvenues. Il est à souligner qu'il est essentiel que ces listes et les durées de stockage soient révisées fréquemment afin de pouvoir les adapter au plus près de la réalité des besoins des hôpitaux et des autres prestataires de soins.

Toutefois, il convient d'assortir ces mesures avec des incitatifs financiers pour les détenteurs des autorisations de mises sur le marché de médicaments en Suisse. En effet, il ne faudrait pas que ces contraintes provoquent un retrait du marché de ces médicaments. Les mesures ainsi prises auraient un effet inverse à celui qui est recherché par le biais de ces ordonnances.

J'approuve les adaptations dans leur ensemble car elles contribuent à garantir la sécurité d'approvisionnement en Suisse. Toutefois, les pénuries avérées de médicaments ont connu une forte augmentation ces dernières années, notamment pendant la pandémie, et se sont encore accentuées ces derniers mois. Dans ce contexte, je vous fais part ci-après de mes propositions relatives aux trois ordonnances.

**1. Annexe de l'ordonnance sur le bureau de notification pour les médicaments vitaux à usage humain (RS 531.215.32) et annexe de l'ordonnance sur le stockage obligatoire de médicaments (RS 531.215.31)**

Je propose d'ajouter le paracétamol et l'ibuprofène, sous la forme orale, aux listes des deux annexes précitées.

Il serait également opportun que ces listes mentionnent des classes thérapeutiques plutôt que des substances actives. En effet, cela permettrait d'éviter une pénurie secondaire à la rupture d'une molécule au sein d'un groupe thérapeutique.

Je propose également d'ajouter les produits suivants : le sufentanyl, le midazolam, les médicaments anti-rejets de greffe (tacrolimus, micophénolate, ciclosporine), les antiépileptiques et les antihypertenseurs comme la nicardipine.

La nicomorphine devrait être retirée de cette liste car elle n'est plus disponible en Suisse depuis 2018.

**2. Ordonnance du DEFR sur le stockage obligatoire de médicaments (RS 531.215.311)**

Les ruptures en analgésiques subies au cours des derniers mois ont été très problématiques, mettant en difficulté la prise en charge thérapeutique de certains patients.

De plus, il n'existe pas d'alternatives de traitement aux vaccins, régulièrement en rupture, pour protéger la population de maladies potentiellement mortelles.

Par conséquent, je propose d'augmenter les quantités d'analgésiques et de vaccins stockés de telle sorte qu'elles couvrent les besoins pour une durée de 12 mois.

Finalement, je propose également d'ajouter, au stockage obligatoire, les médicaments utilisés en anesthésie (locale et générale). En effet, la disponibilité de ces substances a posé des problèmes de prise en charge au cours de la pandémie. Il conviendrait de prévoir une quantité couvrant les besoins pour une durée de 6 mois.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La cheffe du département



Rebecca Ruiz

**Copie**

- Office cantonal des affaires extérieures, Rue de la Paix 6, 1014 Lausanne